

N° 95 - bimensuel - 15 mars 2002

Ministère
de la culture et
de la communication

3, rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication



LANGUE FRANÇAISE ET
LANGUES DE FRANCE

Dossier
Les nouvelles
missions du
ministère de la
Culture en
matière de
langues en France

ISSN 1255 - 6270

SOMMAIRE

Dossier

Cequigliani : « Il faut être bien dans nos langues »

Actualité

Le salon du livre rend hommage à Victor Hugo

Page 2

16 lauréats pour les nouveaux Albums des jeunes architectes

Page 3

Le ministère de la Culture aux côtés des musées

Page 4

Dix expositions d'intérêt général pour 2002

Page 6

Les 7 propositions de la commission « Culture-Handicap » font l'objet d'un débat à l'Unesco

Page 11

Un contrat d'objectifs et de moyens pour Arte-France

Page 13

Portrait

Claude Stratz : « La meilleure manière de former un acteur libre »

Directeur de la publication : Jacques Vistel
Directeur de la rédaction : Jean-Paul Ciret
Rédacteur en chef : Paul-Henri Doro : 01 40 15 83 65

Comité de rédaction : Anne-Sophie Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmann, Vincent Lorenzini.

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Crédits photographiques : Farida Brechemier-Guerdjou

Impression : Maulde et Renou

N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série

Tirage : 36 000 exemplaires

2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC, Ministère de la culture et de la communication
3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01
Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



AUTOUR DE L'ÉCRIT

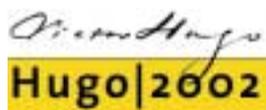
L'ITALIE INVITÉE D'HONNEUR DU SALON DU LIVRE

Du 22 au 27 mars

Catherine Tasca inaugurerà le Salon du livre à Paris le 21 mars. L'Italie est cette année l'invité d'honneur et la forte présence des écrivains et éditeurs italiens permettra au public de rencontrer Giorgio Agamben, Alessandro Baricco, Roberto Calasso, Pietro Citati, Fleur Jeaggy, Rosetta Loy, Mario Luzi, Claudio Magris ou Elisabetta Rasy. Mais le Salon du Livre n'est pas seulement l'affaire des seuls Parisiens.

Le ministère de la Culture et de la Communication invite 20 000 jeunes de régions françaises à se rendre au Salon. En leur offrant des Chèques-Lire, il leur permet de saisir une formidable occasion de découvrir toutes les richesses et les ressources de l'édition française.

La DLL coordonne aussi un stand consacré à l'édition adaptée aux déficients visuels (braille, gros caractères, édition numérique), montrant que le livre, produit de liberté par nature, s'ouvre à tous les publics et, en particulier, à ceux qui pourraient en être exclus.



Victor Hugo au salon du livre
En cette année du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo, le grand écrivain français ne sera pas oublié, puisque durant tout le Salon, des lectures, des débats, et des rencontres avec des écrivains auront lieu dans la salle Victor Hugo attenante au stand du ministère (L110-P129). Signalons les tables rondes sur

« Editer Victor Hugo », organisée par le CNL, (vendredi 22 mars, de 15 h à 16 h 30) et sur « Victor Hugo et la langue » organisée par la DGLFLF (dimanche 24 mars, à 11h) au stand E191-199. et l'hommage de la BNF (exposition, table ronde « Questions à J.M. Hovasse », vendredi 22 de 11h30 à 13h30).

Site : www.victorhugo.culture.fr



LE THÉÂTRE AU SALON DU LIVRE AVEC LA SACD

Afin de favoriser la promotion du répertoire dramatique contemporain, la SACD (Société des auteurs dramatiques) en partenariat avec EAT (Écrivains Associés du Théâtre) et l'Association des Éditeurs de Théâtre propose une première : elle anime le *Petit Théâtre* et initie le *Village de l'Édition Théâtrale* en partenariat avec le CNL. Ainsi, tous les jours, des rencontres, des lectures, des débats, des événements surprises auront lieu au *Petit Théâtre* tandis qu'au *Village de l'Édition Théâtrale* les auteurs dramatiques signeront et dédicaceront leurs œuvres (Salon du Livre, Paris Expo, Hall 1 Stand P2).

Tout le programme des événements sur www.sacd.fr

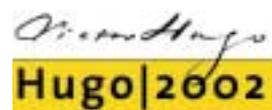


PRINTEMPS DES POÈTES, 4^e ÉDITION

Du 14 au 17 mars

« Le succès du Printemps des poètes prouve, au rebours des

préjugés tenaces, que l'intérêt pour la poésie va bien au delà du cercle restreint des initiés » nous assurent les organisateurs de la manifestation. C'est une invitation à poursuivre les opérations les plus diverses, lectures, récitals, brigades d'intervention poétique, affichages urbains, site internet, et la liste n'est pas restrictive.



Victor Hugo au Printemps des poètes

Le marathon poétique est une manifestation qui consiste à porter la parole de Victor Hugo sur ces quatre jours, de façon ludique et impromptue suivant une chaîne ininterrompue de lectures. Mobilisant un certain nombre de personnalités, elle se veut largement ouverte au public appelé à participer à cette performance. Après un relais en région, le jeudi 14 et vendredi 15 mars, visitant les établissements scolaires de quatre académies par demi-journées, le *Marathon Victor Hugo* propose un circuit dans divers lieux parisiens (de 9h à 10h dans une Gare, de 10h à 12h au Café Charbon, de 12h à 14h à L'Entrepôt, de 14h à 15h30 à La Flèche d'or, de 15h30 à 17h au Barrio Latino, de 17h à 18h30 au Théâtre International de Langue Française) avant de s'établir au Théâtre de la Cité Internationale pour une nuit de lectures jusqu'au « Brunch Poétique » du dimanche matin.

Site internet :

printempsdespoetes.com

Récompenses

16 LAURÉATS POUR LES NOUVEAUX ALBUMS DES JEUNES ARCHITECTES

Catherine Tasca veut valoriser les jeunes architectes

Catherine Tasca vient de proclamer, le 6 mars dernier, les 16 lauréats des *Nouveaux albums des jeunes architectes* décernés par un jury présidé par Michel Delebarre, ancien ministre d'Etat, Maire de Dunkerque, Président de la Communauté urbaine, pour l'année 2001-2002. Cette récompense, qui se matérialisera notamment par une publication de leurs travaux, est destinée à faire connaître les jeunes architectes auprès des maîtres d'ouvrage.

Succédant, après 6 ans d'interruption, aux *Albums des jeunes architectes*, les *Nouveaux albums* se situent dans un autre contexte : la situation des jeunes architectes est aujourd'hui très difficile et le ministère de la Culture est conscient du fait que les concours publics ne sont accessibles qu'exceptionnellement à de très jeunes équipes. Les *Nouveaux albums* ont justement pour but d'apporter aux jeunes architectes la possibilité d'attirer l'attention des maîtres d'ouvrage. En plus de cet objectif, ils permettront aussi de faire connaître les idées et savoir-faire de ces jeunes dans certains secteurs d'intervention peu investis par la profession : il peut s'agir par exemple de démarches de projets urbains, de la prise en compte dans la construction de facteurs écologiques et notamment des normes HQE (haute qualité environnementale), d'aménagement d'espaces publics ou paysager. Enfin, les



Catherine Tasca avec les lauréats des « Nouveaux albums des jeunes architectes » © Sophie Dunston

Nouveaux albums seront également l'occasion de souligner la qualité de projets souvent modestes mais exemplaires par leur traitement et l'intérêt de la réponse apportée aux maîtres d'ouvrage.

400 candidatures

L'appel à candidatures lancé par Catherine Tasca, en juillet dernier a connu un écho important. Au 15 novembre 2001, date limite de dépôt des candidatures, près de 300 dossiers ont été enregistrés ce qui représente une très large participation. Ce sont au total 450 architectes qui ont répondu à l'appel ; parmi ceux-ci, il y avait 30 % de femmes. Une étude sera conduite en 2002 afin d'exploiter le matériau exceptionnel que constitue les 289 dossiers, reflet du travail et de l'état d'esprit de la jeune profession. Plusieurs regards seront plus particulière-

ment recherchés. Un regard sur le profil des postulants : leur âge, leurs études, l'école d'architecture fréquentée, leurs autres formations éventuelles, leur diplôme, leur expérience professionnelle, les distinctions déjà acquises, leurs références culturelles... Un regard sur leurs attentes, leurs motivations, leurs préoccupations... Un regard sur la production présentée dans les portfolios : types de projet, (maison individuelle, petit équipement, logement social, espace public, installation,...), types de commanditaires et de concours avec quels types de réponse ; le mode de présentation retenu pour les dossiers sera également étudié.

L'ensemble de ces analyses fera l'objet d'une publication avec diffusion sur le site internet des *Nouveaux albums* :

www.nouveaux-albums.culture.fr.

Les 16 Lauréats des Nouveaux Albums, 2001-2002

- Avignon - Clouet / Benjamin Avignon, Saweta Clouet
- Beckmann - N'Thépé / Aldric Beckmann, Françoise N'Thépé
- Block / Denis Brillet, Benoît Fillon, Pascal Riffaud
- Bureau des mésarchitectures / Didier Fiuza Faustino, Pascal Mazoyer
- Chartier - Corbasson architectes / Karine Chartier, Thomas Corbasson
- Digit-all Studio / Ammar Eloueini
- dZ0 architecture / Arnaud Descombes, Elena Fernandez, Antoine Regnault, David Serero
- Explorations / Benoît Le Thierry d'Ennequin, Yves Pagès
- Hamonic + Masson / Gaëlle Hamonic et Jean-Christophe Masson
- Raphaëlle Hondelatte
- Djamel Klouche (I'AUC)
- Rémy Marciano
- RMDM architectes / Philippe Maillols, Eric Dolent, Alexandre de Muizon, Anthony Roubaud
- Stéphane Schurdi-Levraud
- Olivier Souquet
- Charles-Henri Tachon

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE AUX CÔTÉS DES MUSÉES

Les chiffres clés des musées

Avec la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées, le ministère de la Culture a parachevé une décennie de modernisation en faveur des musées. Création de musées, travaux de rénovation ou de modernisation partout en France : la décennie 1991-2001, a été, comme la précédente, marquée par de nombreux et importants travaux. L'Etat a également, au cours de la décennie, continué à apporter son aide aux musées de France - musées nationaux aussi bien que territoriaux - dans différents autres domaines : paiement des salaires des personnels de l'Etat affectés dans les différents établissements, acquisitions, conservation-restauration et enfin aide aux expositions d'intérêt national.

Nulle part dans le monde les musées ne parviennent à équilibrer leur comptes avec leurs revenus propres. Ce sont les Etats, les collectivités locales ou moins fréquemment les mécènes qui financent la différence entre le coût de fonctionnement et les recettes commerciales apportées par les visiteurs. En France, qu'il s'agisse des musées nationaux ou des musées territoriaux, l'Etat a depuis dix ans considérablement augmenté son soutien tant pour l'investissement (rénovation et acquisitions) que pour le financement courant.

Les travaux de construction, d'extension ou de rénovation de musées

» Le coût pour l'Etat des travaux de construction, extension ou rénovation des musées nationaux a atteint, en 2001, environ 380 MF. Ce montant, rapproché de celui de 1993 (environ 95 MF) ou de 1997 (environ

Plusieurs programmes de rénovation déjà engagés se poursuivront en 2002, tels les travaux de restructuration des espaces d'accueil et d'exposition du musée d'Orsay, la rénovation du musée de l'Orangerie des Tuileries à Paris, ainsi que l'achèvement de l'aménagement du musée des Arts décoratifs à Paris. Plusieurs autres grands projets vont, par ailleurs, marquer l'année : la poursuite de la mise en place muséographique du musée national de la Préhistoire des Eyzies-de-Tayac, la montée en charge du chantier de construction et de constitution des collections du musée du quai Branly, le fonctionnement en année pleine de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et le lancement du projet du futur musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée dont l'installation est prévue à Marseille.

160 MF), donne une idée de l'ampleur de la participation de l'Etat.

» la participation financière de l'Etat à la construction, à l'extension ou à la rénovation des musées classés et contrôlés a été comprise au cours de la décennie entre un minimum de 71 MF (1996) et un maximum de 218 MF (1991), ce qui représente en moyenne 140 MF par an.

Le concours de l'Etat aux collectivités locales pour la création ou la rénovation des musées classés et contrôlés se montera en 2002, comme en 2001, à 140 MF. Une cinquantaine d'opérations bénéficieront d'un financement parmi lesquelles : la création du futur musée d'Art moderne de Vitry et celle du Nouvel Espace Culturel de Rennes, la rénovation et la restructuration du musée Gadagne de Lyon, du musée Toulouse-Lautrec d'Albi et du musée des Beaux-Arts d'Angers.

Les effectifs de l'Etat dans les musées

Les effectifs des musées nationaux et des musées classés et contrôlés rémunérés par l'Etat (agents de surveillance, administratifs, métiers d'art, personnels scientifiques) ont connu une hausse globale de + 57,4 % entre 1991 et 2001.

» les effectifs des musées nationaux (agents titulaires de l'Etat) étaient en 1991 de 2 047 personnes. Ils ont été en 2001 de 3.268 personnes.

» les effectifs des musées classés et contrôlés rémunérés par l'Etat ont en revanche baissé au cours

de la même période, ce qui s'explique par le recrutement progressif de ces différents personnels dans un cadre territorial. Le coût salarial de l'ensemble de ces agents (musées nationaux et musées classés et contrôlés) peut être estimé à 322 MF en 1991 et à 588 MF en 2001, ce qui représente une progression de 83 % en francs courants et de 57 % en francs constants (masse salariale 2001 en francs constants = 507 MF).

Les acquisitions des musées

» les crédits d'Etat consacrés aux acquisitions des musées nationaux (subventions de l'Etat + crédits RMN) s'élevaient en 1991 à 76 MF. Ils se sont élevés en 2001 à 144,6 MF, ce qui représente une augmentation de 90,2 %. La moyenne annuelle des crédits d'acquisition accordés aux musées nationaux a été, avec un plus bas de 76 MF en 1991 et un plus haut de 175 MF en 1999, de 127 MF.

» les crédits d'Etat consacrés aux acquisitions des musées territoriaux (crédits versés aux Fonds régionaux d'acquisition pour les musées + Fonds du patrimoine) s'élevaient en 1991 à 37 MF. Ils se sont élevés en 2001 à 37,16 MF.

La conservation préventive et la restauration des collections

Les musées nationaux ont reçu sur la période 1991-2001 pour la restauration de leurs collections près de 230 MF, auxquels il convient d'ajouter les sommes affectées par le Louvre (devenu

établissement public en 1993) et Versailles (devenu établissement public en 1995), sur leurs propres budgets, à la restauration de leurs collections. Les musées nationaux avaient reçu, en 1991, 21 MF. Ils ont reçu, en 2001, 17 MF (le Louvre et Versailles n'étant pas pris en compte).

Le Louvre

La décennie a vu le quasi-achèvement des travaux du Grand Louvre, vaste chantier dans lequel l'Etat a investi au total près de 7 milliards de francs. Les grandes étapes de la réouverture au public ont été l'ouverture de l'aile Richelieu en 1993 ; l'ouverture de l'aile Denon et de la Grande Galerie en 1997 ; l'ouverture des salles de peinture espagnole, des locaux de l'Ecole du Louvre et du pavillon des Sessions (antenne Arts premiers) en 1999. Environ 400 MF ont été consacrés annuellement par l'Etat à ce vaste chantier au cours de la décennie.

» les emplois d'Etat au musée du Louvre étaient au nombre de 685 en 1991 et de 1 119 en 2001, ce qui représente une augmentation de 63,4 %. 33,54 millions d'Euros (220 MF) ont été consacrés, en 2001, à leur paiement (contre 25,15 millions d'Euros (165 MF) en 1993).

» le montant des acquisitions d'œuvres d'art a oscillé entre 25 MF (1996) et 80 MF (1999). Il était de 54,7 MF en 2001.

» La subvention totale accordée pour le fonctionnement du musée du Louvre par l'Etat est de 69,4 millions d'euros en 2002, dont 27,8 millions d'euros pour la masse salariale des personnels payés par l'Etat. Ce qui fait que le taux de subvention de l'Etat est de 66 % au profit du Louvre (sans compter la subvention d'investissement de 8,54 millions d'euros).

Chiffres de fréquentation globale des musées de France

La fréquentation globale des musées de France a été, en moyenne, de 53 millions de personnes par an entre 1991 et 2000. Plus de 530 millions de personnes ont donc, au cours de ces dix années, visité un ou plusieurs musées de France.

La fréquentation globale a été en progression de 1991 à 1994 (année au cours de laquelle elle a atteint un plafond de 55,8 millions de visiteurs) puis elle a décliné à partir de 1995. Une tendance à la hausse a été à nouveau constatée en 2000, mais elle a malheureusement dû être contrecarrée, en 2001, par les grèves qui ont eu lieu en cours d'année et par les conséquences du 11 septembre.

Les chiffres de fréquentation globale de l'année 2001 seront prochainement disponibles.

Nombre d'expositions organisées par la RMN

La Réunion des musées nationaux a organisé, en moyenne, environ 25 expositions par an, ce qui représente un total d'environ 250 expositions en 10 ans.

Nombre d'ouvrages publiés par la RMN

La Réunion des musées nationaux a publié, en moyenne, environ 130 ouvrages par an (guides, catalogues d'exposition pour les musées nationaux aussi bien que pour les musées de régions, ouvrages scientifiques, publications pour la jeunesse), ce qui représente un total d'environ 1 300 ouvrages en 10 ans.

Musées

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE NIGERIA A PROPOS DES ŒUVRES NOK ET SOKOTO DU FUTUR MUSÉE DU QUAI BRANLY



Sculpture Nok, VI^e siècle avant J.C. - VI^e siècle après J.C. - Nigéria © Musée du quai Branly, photo : Hugues Dubois.

Cet accord entre la France et le Nigéria a été signé le 13 février dernier : il s'inscrit dans la continuité des entretiens et de la coopération entre les deux pays et règle de manière définitive le statut des trois œuvres Nok et Sokoto acquises en 1999 par l'Etat français pour le futur musée du quai Branly et exposées depuis au Pavillon des Sessions du musée du Louvre.

Il s'appuie sur un dispositif de droit international et tout particulièrement sur la Convention UNESCO de 1970. Une reconnaissance de propriété des trois œuvres est assurée au bénéfice de la République fédérale du Nigéria. Sur la base de l'Article 7 de cette convention qui reconnaît à l'acquéreur de bonne foi un droit à indemnité, les trois œuvres feront l'objet d'un dépôt d'une durée de 25 ans, renouvelable d'un commun accord, dans les lieux d'exposition permanents du musée du Quai Branly.

Un accord de coopération muséale complètera ce dispositif en matière de formation, d'aide technique, d'inventaire des collections et de recherche sur les datations. La France tient à marquer son attachement à la lutte contre le trafic illicite des œuvres d'art en s'engageant dans la ratification de la convention Unidroit de 1995.

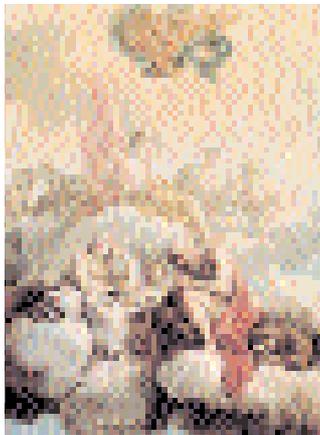
Musées

DIX EXPOSITIONS D'INTÉRÊT
NATIONAL POUR 2002

David Soyer, « Comme un jardin », échantillon d'une étoffe d'ameublement, 1867 © Mulhouse, musée de l'Impression sur Étoffes.



Berthe Morisot, 1841-1895, « Jeune femme arrosant un arbuste », 1876 © Katherine Wetzell, Lille, Palais des Beaux-Arts. Collection de Mr & Mrs Paul Mellon.



Ciaquinto Corrado, 1690-1765, « Les cieus en gloire, paradis en trompe l'oeil pour la Rome baroque » © RMN-Gérard Blot. Ajaccio, musée Fesch.

Les expositions d'intérêt national - sélectionnées en fonction non seulement de leur qualité scientifique mais aussi du caractère innovant des actions de médiation culturelle à destination du plus large public qui les accompagnent - s'inscrivent dans la politique de diffusion et d'élargissement des publics menée par le ministère de la Culture et de la Communication. L'enveloppe financière consacrée à cette mesure étant de 686 000 euros, chacune de ces manifestations bénéficie d'une subvention exceptionnelle de 30 500 euros à 106 700 euros de la part de la Direction des musées de France.

Les dix expositions ayant reçu le label d'intérêt national pour l'année 2002 sont les suivantes :

Lubin Baugin, vers 1610-1663. Un grand maître de la peinture française. Musée des Beaux-Arts d'Orléans, du 22 février au 19 mai 2002, puis musée des Augustins, à Toulouse, du 8 juin au 9 septembre 2002.

Berthe Morisot. 1841-1895. Palais des Beaux-Arts de Lille, du 10 mars au 9 juin 2002 (l'exposition est organisée en coproduction avec la Fondation Pierre Gianadda, à Martigny (Suisse)).

Femmes à la mine, femmes de mineurs. Centre Historique Minier de Lewarde, du 26 avril au 31 décembre 2002.

Jules Breton. La Chanson des blés. Musée des Beaux-Arts d'Arras, du 16 mars au 2 juin 2002, puis musée des Beaux-Arts de Quimper, du 15 juin au 8 septembre 2002.

Comme un jardin. Musée du Papier peint de Rixheim et musée de l'Impression sur étoffes de Mulhouse, du 16 mars 2002 au 9 février 2003.

Parfums et cosmétiques dans l'Égypte ancienne. La Charité, à Marseille, le Musée national du Caire, et le musée du Louvre, du 7 avril au 15 juin 2002. Les Cieus en gloire. Paradis en trompe l'œil pour la Rome baroque. Musée Fesch, à Ajaccio, du 18 mai au 30 septembre 2002.

L'École de Barbizon. musée des Beaux-Arts de Lyon, du 22 juin au 9 septembre 2002.

Symboles sacrés : quatre mille ans d'arts premiers des Amériques. Musée Fabre, à Montpellier, du 13 juillet au

29 septembre 2002 ; musée des Beaux-Arts de Rouen, du 25 octobre 2002 au 13 janvier 2003 ; musée des Beaux-Arts de Lyon, du 13 février au 28 avril 2003 ; musée des Beaux-Arts de Rennes, du 28 mai au 10 août 2003 (l'exposition est organisée dans le cadre du programme FRAME (French Regional and American Museums Exchange)).

Les années 70 : l'art en cause. capcMusée d'art contemporain de Bordeaux, du 18 octobre 2002 au 19 janvier 2003.



Lubin Baugin, « Sainte Famille avec Sainte Elisabeth et Saint Jean-Baptiste adorant l'enfant ». © Collection particulière, photo, Suzanne Nagy, Malakoff.

Un grand maître de la peinture française

Les natures mortes de Lubin Baugin - artiste longtemps oublié avant d'être redécouvert il y a quelques décennies - comptent parmi les plus belles et les plus énigmatiques du genre en France tandis que ses peintures religieuses, qui lui ont assuré de son vivant une grande réputation, sont toutes de douceur et de délicatesse. Parmi les quatre-vingts œuvres recensées du peintre, l'exposition en présente plus d'une cinquantaine qui permettent de mieux cerner sa personnalité. L'exposition - dont Jacques Thuillier, professeur honoraire au collège de France et grand spécialiste du peintre, a bien voulu assurer le commissariat scientifique - est accompagnée par des conférences, des lectures, des concerts et des projections de films. Un parcours-jeu, des visites découvertes et des ateliers sont proposés au jeune public. Et un dossier pédagogique rassemble l'essentiel des documents, des outils et des pistes de réflexion nécessaires aux enseignants pour préparer une visite avec leur classe...

Dossier

LES NOUVELLES MISSIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE EN MATIÈRE DE LANGUES DE FRANCE

bimensuel-15 mars-n° 95

BERNARD CERQUIGLINI, « BIEN DANS NOS LANGUES »

Entretien avec le nouveau délégué général à la langue française et aux langues de France

Nommé sur proposition de Catherine Tasca en octobre dernier délégué général à la langue française et aux langues de France, le professeur Bernard Cerquiglini, linguiste, part en croisade contre les idées tristes ou fausses qui circulent sur la langue française et sur les autres langues.

La délégation générale à la langue française est devenue récemment délégation générale à la langue française et aux langues de France. Tout d'abord, pourquoi une administration d'État consacrée à la politique linguistique ? Il n'y en a pas dans tous les pays...

En effet, on en rencontre surtout en Europe et dans les pays jeunes, mais c'est vraiment une spécialité française. Les noces de l'État et de la langue dans notre pays sont anciennes. On pourrait dire que l'État s'est créé au travers de la langue - l'Édit de Villers Cotterêts (1539) fonde une justice royale, et c'est en français qu'il la fonde -, et

que la langue s'est créée au travers de l'État - l'Académie française est formée d'écrivains, mais constituée en corps de l'État par Richelieu. Produire des organismes pour le rayonnement, la défense, l'illustration de la langue, c'est en somme une des prérogatives régaliennes. Mais, ce qui change aujourd'hui, c'est que pour la première fois depuis que l'État s'est préoccupé de langage, un organisme tente de mener à la fois une politique en faveur de la langue nationale et en faveur des autres langues. Jusqu'alors, pour des raisons historiques regrettables, liées à la Terreur durant la Révolution, on a conçu les deux activités



Bernard Cerquiglini © Dusan Pvanovic

comme distinctes, voire opposées : diffusion du français aux dépens des autres langues, ou bien, plus rarement, faveur accordée à des langues régionales. Je pense en particulier à la loi Deixonne, après la guerre, qui reconnaît l'existence de quelques langues régionales, en fait les langues du maquis, parlées par les gens qui avaient défendu notre pays. Aujourd'hui, il s'agit de penser les deux approches en même temps.

Quel contenu entendez-vous donner à cette nouvelle politique ?

Ce n'est pas simple, car nous avons hérité d'une tradition de

monolinguisme. Le trépied fondateur est celui-ci : la Langue, l'État, la Nation. Les deux premiers termes, constitués depuis toujours, le troisième les ayant rejoints pendant la Révolution, avec le grand développement de la République. Le réflexe du monolinguisme est donc bien enraciné : considérer que la langue française est unitaire, homogène, centrée sur une norme et que le reste est patois, langue autre, voire dangereuse pour la République. Il nous faut penser une politique complexe et fondée sur du savoir.

Quel savoir ?

Savoir, par exemple, que la plupart des sociétés sont plurilingues et que les langues n'y ont pas le même statut. Savoir que sous le nom de langues de France on trouve de nombreuses langues différentes, de nature, de statut, d'extension, de transmission. Il faut commencer par un examen objectif des différences entre ces langues.

Certaines sont territoriales - l'alsacien, le breton, le basque... - d'autres non, comme l'arabe dialectal, le berbère. Certaines ont des formes écrites - je pense à l'occitan qui fut la grande langue littéraire du moyen-âge -, d'autres n'ont pas de forme écrite unifiée, comme les créoles. Il s'agit de mener tout d'abord une étude scientifique du patrimoine linguistique français dans sa diversité, et de faire la politique culturelle que requiert cette diversité.

Bien sûr, nous ne relâcherons pas nos efforts en faveur de la langue nationale pour veiller à son emploi officiel, aider à son développement et à sa diffusion internationale, mais cela ne doit pas se faire sur les ruines fumantes des autres langues. Et favoriser le dialogue de cette langue nationale avec les autres langues, c'est contribuer à l'enrichir. On est toujours plus intelligent quand on est bilingue ou plurilingue, car on sait que l'autre existe, qu'il y a d'autres représentations du monde.

Cette option est une sorte de révolution...

Oui, d'où le côté délicat, dans la mesure où l'on risque d'être confronté d'une part à des gens qui tiennent pour le monolingue français, et d'autre part à ceux qui tiennent pour un monolingue régional, des

Jacobins de la Gironde, en quelque sorte ! Or, il s'agit de refuser les deux et de dire que le cerveau humain, tout comme les sociétés humaines, est fait pour maîtriser beaucoup de langues. C'est la première fois qu'on prend en compte l'ensemble du patrimoine linguistique, sans léser aucun élément de ce patrimoine. Il ne s'agit pas de faire moins pour le français, on va faire mieux !

On entend beaucoup dire que la langue française se dégrade... Qu'observez-vous en tant que scientifique ?

Dans le domaine de la langue, on vit beaucoup sur des impressions, ce qui est normal, car la langue n'est pas impunément maternelle : c'est la langue de la mère, de l'émergence au sens. On vit intimement avec elle. On a par suite l'impression qu'elle nous glisse des doigts, comme le temps, que nos enfants parlent mal, que le village d'à côté parle patois... C'est ce vertige qu'il s'agit de conjurer. Je crois que dans un pays qui a connu les Lumières, qui a institué la République, on peut peut-être attendre des citoyens qu'ils aient enfin un rapport un peu savant avec la situation linguistique de leur pays. Le monolingue doit un peu à l'action de la monarchie et malheureusement beaucoup à celle de la Révolution. Je voudrais rappeler les raisons historiques de ce phénomène. Elles sont liées à l'époque de la Terreur. 1793-1794 : l'ennemi est aux portes, et le régime, d'abord bienveillant envers les langues régionales (dans un premier temps, on décide de traduire les lois dans les langues régionales, mais on se rend compte que c'est impossible), propose de répandre le

français aux dépens des autres langues. C'est conjoncturel ; ce n'est pas lié à l'essence de l'État républicain. On pourrait y voir une catastrophe historique qui, a favorisé une conception terroriste de la langue. L'État, la citoyenneté s'expriment en une langue officielle, le français. Cela ne veut pas dire que cette langue doit détruire les autres...

Et d'ailleurs, notre pays défend la diversité culturelle, le plurilinguisme européen et mondial : que faisons-nous dans nos frontières ? On ne peut pas être plurilingue uniquement pour les autres ! Nous avons des concitoyens qui parlent le catalan, l'arabe dialectal, l'alsacien : voilà des langues qui nous ouvrent vers l'Europe et vers le Sud.

N'est-ce pas, dans un sens, une politique patrimoniale que vous entendez mener ?

En effet. Car il s'agit de préserver des langues, dont certaines sont en difficulté. Il s'agit de créer et de promouvoir au sein de ce ministère une notion de « patrimoine immatériel ». C'est notre gloire d'avoir sauvé et restauré Conques. Maintenant, il faudrait se préoccuper de la langue que parlaient ceux qui ont bâti Conques ! Mais j'insiste sur le fait que cet axe de notre politique ne se développera pas sans l'autre, qui est de défendre la place du français parmi les grandes langues internationales. Notre volonté est de mieux articuler ces deux axes pour contribuer à faire des Français des citoyens parlants tranquilles et éclairés. Si notre action permettait d'accroître le nombre de citoyens français plurilingues, nous n'aurions pas perdu notre temps.

Un séminaire sur la politique linguistique des entreprises

Sur un territoire devenu mondial, les grandes entreprises françaises peuvent-elles faire abstraction de notre langue et s'en remettre à l'anglais comme langue unique de communication ? Ce risque d'abandon du français au profit d'une langue qui paraît celle de la modernité, l'anglo-américain, préoccupe la délégation générale à la langue française et aux langues de France, soucieuse de promouvoir la diversité linguistique. Deux études confiées au CREDOC d'une part, et au Forum francophone des affaires d'autre part, ont été lancées à son initiative. Deux champs d'observation sont privilégiés :

» **la communication au sein de l'entreprise** quand, notamment du fait d'alliances ou de rapprochements internationaux, des personnels de langues maternelles différentes travaillent ensemble ;

» **la communication externe à l'entreprise**, appréhendée dans ses relations avec les marchés étrangers, ses clients, ses fournisseurs. En particulier, le rôle des langues dans les stratégies commerciales et de conquête des marchés opérées par les entreprises.

Cet état des lieux sur les langues du travail est un des chantiers prioritaires de la délégation. « *Il sera intéressant d'observer si la question se réduit au dialogue français - anglais, souligne Bernard Cerquiglini, et si on n'assiste pas plutôt à l'entrée d'un réel plurilinguisme dans les entreprises. Qu'en est-il, en effet, de l'allemand, du japonais, de l'arabe ?* »

Un séminaire présentant les premiers résultats de ces études sera organisé à la demande de Catherine Tasca le 8 avril 2002. Il rassemblera des chercheurs, des chefs d'entreprises, des associations et des représentants de l'administration.

Rens : 01 40 15 36 79/81

DES FORMULAIRES ADMINISTRATIFS EN LANGAGE COURANT

Des personnalités spécialistes du langage (parmi lesquelles Pierre Perret, Bernard Pivot, Alain Rey, Henriette Walter), des associations d'aide aux usagers en difficulté, des représentants de l'administration, composent le comité qui présentait fin novembre le résultat de ses travaux : cinq formulaires parmi les plus couramment utilisés par les Français étaient réécrits en langage courant et présentés de manière plus accessible : la demande de carte nationale d'identité, de couverture maladie universelle, de RMI, de retraite personnelle, et la déclaration de situation à la caisse d'allocations familiales. Les documents ont été testés auprès des publics les plus fragiles et validés par le comité. Cette première série, qui représente une consommation globale de 131 millions de formulaires par an, devait être mise en place auprès du public dès janvier 2002. Une nouvelle tranche de 6 formulaires a été présentée le 5 mars 2002 : il s'agit de la demande d'aide juridictionnelle, de la lettre de préavis à la journée d'appel de préparation à la défense, de la déclaration annuelle des données sociales (DADS), du formulaire de demande d'aides proposées aux personnes handicapées, de la notice d'aide à la déclaration de succession et du livret de formation d'animateur de centres de vacances et de loisirs (BAFA). Les membres du Comité ont également apporté leur concours à l'élaboration d'outils destinés à faciliter la tâche rédactionnelle des agents de l'administration : un guide de la rédaction administrative, un lexique des termes et sigles administratifs, un logiciel d'aide à la rédaction administrative (LARA).

La DGLFLF et le Conseil supérieur de la langue française apportent leur concours au Comité d'orientation pour la simplification du langage administratif (COSLA).

PROMOUVOIR LE FRANÇAIS DANS LE MONDE AUX CÔTÉS DES AUTRES LANGUES

On n'a jamais autant parlé le français qu'en ce début de XXI^e siècle : 150 millions de locuteurs répartis sur les cinq continents, 80 millions d'élèves qui apprennent le français avec 900 000 professeurs. Il est l'une des langues officielles de presque toutes les organisations internationales (ONU, UNESCO, Conseil de l'Europe...).

Pour dynamiser la place du français dans le monde et assurer sa visibilité, la délégation générale à la langue française et aux langues de France entend suivre une politique volontariste en vue d'appuyer l'enseignement du français dans les systèmes éducatifs à l'étranger, en organisant notamment des journées nationales, des offres de formation en français, mais également pour soutenir la recherche scientifique au niveau mondial, afin de garantir une approche plurilingue. Car la promotion et la diffusion du français dans le monde sont indissociables d'une action en faveur du plurilinguisme : œuvrer pour le plurilinguisme, c'est œuvrer pour le maintien de la diversité linguistique et culturelle. La France entend jouer un rôle moteur dans ce domaine, qui est également un des enjeux de l'Organisation internationale de la francophonie, qui regroupe actuellement 55 états et gouvernements ayant la langue française en partage et qui représente désormais une véritable force politique sur la scène internationale.

Les grands rendez-vous de la délégation générale à la langue française et aux langues de France en 2002

Printemps 2002 : Publication du Répertoire sur les pratiques linguistiques des Français

21 février 2002 : Premier séminaire de l'Observatoire des pratiques linguistiques (Paris)

17-24 mars 2002 : 7^e semaine de la langue française et de la francophonie

8 avril 2002 : Séminaire sur les pratiques et les politiques linguistiques des entreprises (Paris)

Mai 2002 : Forum des langues du monde (Toulouse)

13-15 juin 2002 : Sommet mondial de la Terminologie (Bruxelles)

DÉVELOPPER LA RECHERCHE SUR LES PARLERS DES FRANÇAIS.

Usage du français, langues de France, « langue des banlieues », enseignement des langues, plurilinguisme... : les questions relatives aux pratiques linguistiques sont nombreuses et soulèvent des débats qui agitent l'actualité. Pour pouvoir répondre à ces questions, il convenait de connaître la situation de ces pratiques linguistiques dans leur ensemble et de s'appuyer sur un savoir scientifique.

L'observatoire des pratiques linguistiques, créé en 1999 au sein de la délégation générale à la langue française et aux langues de France, a pour mission d'étudier les pratiques linguistiques en France ainsi que les modalités et les effets du contact entre les langues.

Des études soutenues par la délégation sont déjà en cours dans des laboratoires de recherche, notamment sur la phonologie du français et les langues de Guyane ; l'observatoire va désormais se doter d'une structure scientifique permanente qui orientera le choix des thèmes de recherche.

L'observatoire doit également jouer le rôle d'interface entre les chercheurs qui recueillent et analysent les pratiques linguistiques des individus et des groupes, et les décideurs qui ont besoin de ces données pour pouvoir élaborer des politiques sociales, éducatives et culturelles.

A cet effet, le 20 février 2002, s'est tenu un premier séminaire au ministère de la Culture et de la Communication au cours duquel des équipes de recherche, soutenues par l'observatoire, ont présenté le résultat de leurs travaux devant des décideurs institutionnels et des élus concernés par cette question.

Rens : 01 40 15 36 79/81

Des outils informatiques pour faciliter le dialogue entre les langues

Les échanges entre personnes, qu'ils soient commerciaux, culturels, scientifiques ou politiques, passent de plus en plus par l'informatique. Là encore, il s'agit de proposer aux usagers français des outils qui leur permettent de s'exprimer dans leur langue et de comprendre celle des autres. Ces outils, comme par exemple la synthèse vocale, la traduction assistée par ordinateur, la traduction simultanée en plusieurs langues, l'indexation des contenus par la reconnaissance de la voix et de l'écrit, demandent à être développés et diffusés au plus grand nombre. Le Conseil supérieur de la langue française, présidé par le Premier Ministre, a fait trois propositions dans ce sens, dont la mise en œuvre doit être coordonnée et suivie par la délégation générale à la langue française et aux langues de France :

- » mettre en place une évaluation systématique de l'évolution des outils, ce qui permettrait de faire avancer la recherche et d'informer les partenaires industriels.
- » développer les usages du traitement informatique de la langue française en engageant les administrations et les grandes entreprises publiques à s'équiper en logiciels de traitement du langage.
- » élargir l'offre de formation dans le domaine de l'ingénierie documentaire afin que les administrations et les entreprises puissent s'appuyer sur des professionnels, capables de concevoir, pour des produits ou des services, des documents adaptés aux canaux d'information actuels.



A paraître dans la collection : *Le vocabulaire de la chimie et celui de la défense*
© Graphic Design Bulnes & Robaglia.

LA TERMINOLOGIE AU SERVICE D'UNE LANGUE FRANÇAISE MODERNE

Le français se doit d'être une langue de la modernité et d'accompagner les grandes mutations de notre époque, en particulier dans les domaines scientifiques, technologiques, financiers. La délégation générale à la langue française et aux langues de France est au cœur du dispositif d'enrichissement de la langue française, comprenant dix-huit commissions spécialisées au sein des différents ministères et qui travaillent à proposer des termes français dans les domaines qui les concernent (internet, informatique, économie, ingénierie nucléaire...).

Les listes de ces termes sont validées par la Commission générale de terminologie et de néologie, qui supervise l'ensemble des travaux, et par l'Académie française, puis publiés au Journal officiel.

Bien qu'il s'agisse de termes de spécialité, la frontière avec la langue courante est parfois mince, comme on le remarque notamment pour les mots de l'internet ; c'est pourquoi la délégation générale à la langue française et aux langues de France entend diffuser ces termes le plus largement possible, par l'intermédiaire de l'édition d'une collection de livrets *Vocabulaire* (sept titres de termes par spécialité), ainsi que d'une base de données, *CRITER*, consultable à partir du site de la délégation :

www.dglf.culture.gouv.fr

LES LANGUES DE FRANCE : UN PATRIMOINE IGNORÉ

Par décret du 16 octobre 2001, la délégation générale à la langue française a changé de dénomination et se voit attribuer de nouvelles missions relatives aux langues de France. Les langues de France sont les langues autres que le français qui sont parlées sur le territoire national et qui font partie de notre patrimoine culturel. Le rapport remis par Bernard Cerquiglini au gouvernement en 1999 recense 75 langues de France :

France métropolitaine : dialecte allemand d'Alsace et de Lorraine, basque, breton, catalan, corse, flamand occidental, francoprovençal, occitan, langues d'oïl, berbère, arabe dialectal, yiddish, romani chib, arménien occidental.

Départements d'outre-mer : créoles à base lexicale française (martinais, guadeloupéen, guyanais, réunionnais), créoles bushinenge de Guyane (saramaca, aluku, njuka, paramaca), langues amérindiennes de Guyane (kalina, wayana, palikur, arawak ou lokono, wayampi, émerillon, hmong).

Territoires d'outre-mer : Nouvelle-Calédonie : 28 langues kanak (nyelâyu, kumak, caac, yuaga, jawe, nemi, fwâi, pije, pwaamei, pwapwâ, dialectes de la région de Voh-Koné, cèmuhi, paicî, ajië, arhâ, arhò, ôrôwe, neku, sîchê, tîrî, xârâcùù, xârâgùrè, drubéa, numèè, nengone, drehu, iaai, fagaueva).

Territoires français de Polynésie : tahitien, marquisien, langue des Tuamotu, langue mangarévine, langue de Rurutu (Iles Australes), langue de Ra'ivavae (Iles Australes), langue de Rapa (Iles Australes), wallisien, futunien.

Mayotte : shimaoré, shibushi

Pour promouvoir les langues de France, la délégation générale à la langue française et aux langues de France a d'ores et déjà lancé, avec le Centre national du Livre, un programme spécial, la *Librairie des langues de France*, qui consiste à attribuer aux bibliothèques des crédits d'achat d'ouvrages et à encourager auprès des éditeurs la publication ou la traduction d'ouvrages écrits dans les langues de France. Une première liste, non exhaustive, d'ouvrages importants qu'on peut considérer comme des « lacunes éditoriales » parce qu'ils sont indisponibles sur le marché, a été établie à cette fin. Par ailleurs, un répertoire des organismes œuvrant dans le domaine des langues de France (laboratoires de recherches, associations, département d'études universitaires...) sera prochainement consultable sur internet : (www.dglf.culture.gouv.fr) et donnera lieu à une publication papier.

Enfin, la délégation publiera en 2002 un ouvrage répertoriant les 75 langues de France et proposant une description synthétique de chacune d'entre elles.

Plus généralement, l'action de la délégation consistera à soutenir les entreprises de réflexion et d'élaboration des savoirs sur les langues de France, à animer et coordonner la politique des langues de France dans le domaine culturel.

Pour tout renseignement :

Tél : 01 40 15 36 79/81

Internet : www.dglf.culture.gouv.fr

e-mail : dglf@culture.fr

LES 7 PROPOSITIONS DE LA COMMISSION « CULTURE-HANDICAP » ONT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT À L'UNESCO



« mobilier access » : exemple de matériel standard pour les audiovisuels © Cité des Sciences et de l'Industrie, Jean-Pierre Ferragu.

Les différentes propositions de la commission « culture-handicap » ont fait l'objet d'un large débat lors du colloque « *Mieux vivre la cité : l'accessibilité pour tous* », les 19 et 20 février derniers, à l'UNESCO. Cette commission, installée le 23 mai dernier par Catherine Tasca et Ségolène Royal, ministre déléguée à la Famille, à l'Enfance et aux Personnes Handicapées, est une instance de travail et de dialogue entre les deux ministères et les associations de personnes handicapées. Elle est destinée, comme l'a souligné Catherine Tasca, à « répondre à la question de la présence des personnes handicapées dans la vie sociale, alors que près de 30 % de la population française peut être considérée, à des degrés divers, comme concernée par un handicap ». Elle a ajouté que « ce volontarisme renforcé en matière d'accessibilité vise à changer réellement les choses ». Les trois axes du plan d'action

annoncé par Catherine Tasca concernent principalement les musées, la lecture, le théâtre, les arts plastiques : ils se déclinent en un plan de formation pour les acteurs culturels, une accessibilité renforcée et une information plus dense pour les personnes handicapées.

Trois mesures concrètes

« Pour assurer une application plus effective de la loi de 1975 par les maîtres d'ouvrage, a poursuivi la ministre, les aides financières ne seront accordées à toute construction ou rénovation qu'à condition que l'accessibilité des personnes handicapées ait été étudiée en amont du projet » et elle a assuré que « le remboursement de ces aides financières sera effectué en cas de non respect de ces normes » sera entrepris. Catherine Tasca a aussi insisté sur la rédaction d'un cahier des charges « pour définir les normes minimales à respecter pour accueillir les personnes han-

dicapées. » Elle a insisté, enfin, sur la pratique amateur des personnes handicapées : « il faut les aider » a relevé la ministre, indiquant qu'elle avait demandé à ses services de favoriser les jumelages entre les institutions culturelles et les centres médicaux sociaux.

L'accès à la lecture

« Il me paraît très important de soutenir le développement de l'édition adaptée, a déclaré Catherine Tasca. La Direction du livre et de la lecture de mon ministère œuvre actuellement à l'élaboration du projet de groupement d'intérêt public (GIP) de l'édition adaptée, porté également par les ministères de l'Éducation Nationale et de l'Emploi et de la Solidarité, en particulier avec l'association BrailleNet, ainsi que l'Institut national des jeunes aveugles. » Ainsi, plusieurs actions menées ont un caractère exemplaire : la DLL signale quelque 150 bibliothèques proposant des livres en gros caractères, en braille et en relief, des textes enregistrés ou numérisés en mode texte ainsi que l'effort remarquable de certaines bibliothèques nationales (BNF, médiathèque de la Cité des sciences, BPI du Centre Pompidou) ou territoriales (Antony, Bordeaux, Montpellier ou Pau) dans l'utilisation des nouvelles technologies.

Informers les personnes handicapées

« Mon ministère, a déclaré Catherine Tasca, soutiendra la création de centres de ressources

spécifiques au thème culture - handicap - je pense notamment à celui que vient de créer l'association Cemaforre - mais aussi nous renforcerons les informations relatives à l'accessibilité des personnes handicapées (équipements, manifestations, festivals) dans les centres de ressources généralistes, qu'il s'agisse du site du ministère de la Culture ou des sites des institutions culturelles sous la tutelle de l'Etat. »

LES SEPT PROPOSITIONS LA COMMISSION NATIONALE « CULTURE-HANDICAP »

1. Engager une concertation avec les écoles d'architecture et les architectes de façon à assurer une réelle prise en compte des handicaps par les milieux professionnels.
2. Améliorer et systématiser l'information des établissements culturels vis-à-vis des personnes handicapées
3. Assurer à toute personne handicapée un accueil adapté dans les équipements culturels pour faciliter son accès à l'art et à la culture
4. Favoriser, au profit des jeunes handicapés, l'ouverture des établissements de formation artistique pour leur permettre de s'engager effectivement dans une profession culturelle ou artistique
5. Mettre en place un plan de formation destiné aux acteurs culturels, notamment à ceux chargés de fonctions d'accueil, de transmission et de médiation.
6. Développer le sous-titrage et les dispositifs d'audio-description pour permettre aux personnes sourdes ou aveugles de bénéficier d'un meilleur accès au cinéma, à la télévision et aux autres biens culturels
7. Inscrire la culture dans les projets d'établissement des institutions médico-sociales et développer leurs jumelages avec les institutions culturelles pour favoriser leur ouverture à l'environnement culturel.

Emploi

RÉCRUTEMENT EXCEPTIONNEL DE 10 ARCHITECTES



Image d'accueil de l'opération provenant du site du ministère de la Culture © Ministère de la Culture et de la Communication.

Le ministère de la Culture et de la Communication lance une campagne de recrutement d'architectes pour les services départementaux de l'architecture et du patrimoine dans une dizaine de départements.

Ces postes à temps plein, sur contrat d'un an renouvelable deux fois, sont à pourvoir à partir du deuxième trimestre 2002 et visent à court terme à recruter de nouveaux architectes et urbanistes de l'Etat.

Les architectes contractuels recrutés émettront des conseils sur les demandes d'autorisation de travaux dans les espaces protégés, participeront au suivi des études du patrimoine architectural urbain et paysager et aux travaux sur les monuments historiques.

Conditions

» Engagement de se présenter au concours de recrutement des architectes et urbanistes de l'Etat.

» Prise de fonction à partir du 1^{er} mai 2002.

» Rémunération de 2000 Euros net environ par mois.

» Résidence administrative dans le département d'affectation.

Envoyer une lettre de candidature accompagnée d'un CV, illustrée par un dossier et une lettre de motivation indiquant le ou les départements prioritaires avant le 22 mars 2002 à l'adresse suivante :

Ministère de la Culture et de la Communication
Direction de l'Architecture et du Patrimoine
Mission pour le suivi des services déconcentrés de l'architecture
8, rue Vivienne
75002 PARIS

Une commission de pré sélection des dossiers sera réunie dans la dernière semaine de mars pour présélectionner 10 à 20 candidats qui seront entendus par une commission d'audition au début avril. Une dizaine de candidats seront retenus.

Départements d'affectation

Aisne, Charente, Drôme, Manche, Marne, Meurthe et Moselle, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Seine-et-Marne, Vendée, Yonne, Yvelines (liste donnée à titre indicatif et susceptible d'être modifiée),

Contact : archi.sdap@culture.gouv.fr

Patrimoine

UN PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR EN CHINE



Image provenant du CD-rom sur l'architecture de la Chine Contemporaine © D.R.

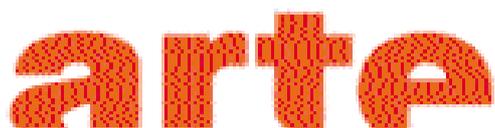
A l'occasion de l'exposition « le Paris de l'Orient : présence française à Shanghai, 1849-1946 » inaugurée le 18 février, le premier plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager chinois et les réalisations qui ont suivi son application sont présentés au Musée Albert Kahn à Boulogne Billancourt. Le plan de protection, basé sur la législation française des secteurs sauvegardés, et des ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) a été adopté en 2001 dans la ville de Tongli, à 60 km de Shanghai. Cette présentation est complétée par celle d'un CD-rom illustrant la coopération développée depuis 1998 entre le Centre national de recherche sur les villes historiques chinoises (ministère de la construction - Chine), l'Université Tongji à Shanghai et l'Observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine.

Créé en 1997 à l'initiative de la Direction de l'Architecture avec le soutien du ministère des Affaires étrangères, et du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Observatoire a pour mission le développement des actions de coopération en matière d'architecture, de patrimoine, d'urbanisme et de paysage entre les milieux de l'architecture chinois et français. L'Observatoire a été rattaché en 2001 à l'Institut français de l'architecture (IFA). La coopération se prolonge cette année par des échanges entre des responsables politiques chinois et des élus français.

Exposition jusqu'au 16 juin au musée Albert Kahn, 14 rue du port, 92 1000 Boulogne Billancourt (métro Pont de Saint Cloud), du mardi au dimanche de 11h à 18h (19h à partir du 2 mai). Plein tarif 3€30, tarif réduit 2€20. Responsable de l'Observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine : Françoise Ged. Tél : 01 40 15 33 10

Audiovisuel

UN CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR ARTE-FRANCE



Catherine Tasca a annoncé que, conformément à la loi du 1^{er} août 2000 sur la liberté de communication, qui prévoit que l'Etat conclut avec chaque entreprise publique un contrat d'objectifs et de moyens, Arte-France et le Gouvernement s'appêtent à signer le contrat dans le cadre duquel le pôle français de la chaîne franco-allemande déploiera son activité jusqu'en 2005. Ce contrat fera suite à celui qui a été signé avec France Télévision le 20 décembre 2001.

La ressource publique affectée au contrat d'Arte-France progressera en moyenne de 4,05 % par an sur la période 2002-2005 a annoncé Catherine Tasca en précisant la répartition de ces sommes : en 2003, année de démarrage de la diffusion numérique terrestre, la ressource publique augmentera de 4,9 %, en 2004 et en 2005, elle progressera de 4 % alors qu'en 2002, la ressource publique attribuée à Arte-France a augmenté de 3,3 %. Le rôle d'Arte-France dans la diversité et la qualité de l'offre audiovisuelle est incontesté, a-t-elle rappelé. En assurant à l'entreprise un financement important et durable, le contrat d'objectifs et de moyens vise à conforter les missions du pôle culturel et européen du service public

audiovisuel français. Le passage à une diffusion 24 heures sur 24, au cœur de la stratégie de développement d'Arte, se fera ainsi dans des conditions financières saines. Selon le contrat d'objectifs, Arte-France contribuera par ailleurs à alimenter l'une des trois nouvelles chaînes de France Télévision destinées au numérique terrestre, celle qui, sur la base de la rediffusion du meilleur du service public et de la création de nouveaux programmes, proposera à un public familial une offre orientée vers les pratiques culturelles en France.

Catherine Tasca a tenu à rappeler que, en poursuivant la conclusion des contrats d'objectifs et de moyens, le gouvernement de Lionel Jospin place résolument le service public audiovisuel dans une perspective de développement et de renforcement de ses missions. Il traduit ainsi concrètement son engagement en faveur d'un service public fort et permet à chaque entreprise de devenir l'un des piliers du déploiement de la télévision numérique de terre en France.

Le contrat d'objectifs et de moyens d'Arte sera présenté au Comité d'entreprise de la chaîne, puis au Conseil de surveillance.

MISSION D'ÉTUDE SUR LES INDUSTRIES TECHNIQUES DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

En accord avec le ministre de l'industrie, Catherine Tasca a demandé à Pierre Couveihnes, ingénieur en chef des mines, de conduire une mission d'étude sur les industries techniques et les difficultés qu'elles rencontrent aujourd'hui.

Convaincue que les industries techniques sont un acteur essentiel du processus créatif, la ministre souhaite que Pierre Couveihnes puisse écouter l'ensemble des partenaires concernés, syndicats, organisations professionnelles, entreprises, créateurs, producteurs, diffuseurs, pour être en mesure d'établir un diagnostic sur la nature et l'ampleur des difficultés actuelles et de formuler des recommandations sur les moyens d'assurer à ce secteur la stabilité nécessaire et, le cas échéant, sur de nouveaux types d'interventions publiques rendus nécessaires par les évolutions financières, sociales et technologiques auxquelles le secteur est confronté.

Pierre Couveihnes, ingénieur en chef des mines, ancien directeur général des Studios de Babelsberg, président de la commission d'aide aux industries techniques du CNC, effectuera cette mission en s'appuyant sur la direction du multimédia du CNC, direction également chargée des industries techniques.

LE RAPPORT SUR LA DIFFUSION NUMÉRIQUE DU PATRIMOINE VIENT D'ÊTRE REMIS

Bruno Ory-Lavollée, conseiller référendaire à la cour des comptes, ancien secrétaire général de la Comédie Française, a été chargé d'une mission en mai dernier par Catherine Tasca sur la diffusion numérique du patrimoine. Il vient de remettre son rapport sur la diffusion numérique du patrimoine culturel qui est au cœur du second chantier prioritaire du Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information lancé par Lionel Jospin en 1998. Cette diffusion constitue pour les données publiques culturelles essentielles une obligation volontaire du gouvernement prévue dans le projet de loi sur la société de l'information. Elle occupe à la suite de l'initiative de la France lors de la Présidence du Conseil un rôle clé dans le programme « eEurope ».

Le rapport souligne la qualité des résultats atteints par le ministère de la Culture qui s'est saisi depuis longtemps de cette action. Il met aussi en lumière, conformément à son objet, chacune des difficultés à résoudre ou des limites à franchir afin que cette politique s'approfondisse et se développe. Les préconisations du rapport feront l'objet d'une étude des actions à mettre en œuvre pour que la numérisation des données publiques culturelles, déjà en marche, soit accélérée afin d'élargir un domaine public culturel numérique accessible à tous.

Les propositions inscrites dans le rapport feront l'objet d'une étude en vue de leur mise en œuvre. Celle-ci devrait contribuer, comme cela a déjà été le cas pour la radiodiffusion ou la télévision, à définir les contours d'une offre de service public, incarnant les valeurs que celui-ci représente et défend : l'égal accès de tous, l'absence de discrimination, la création d'un lien social, la préservation du patrimoine commun.

Le rapport Ory-Lavollée est en ligne sur le site du ministère de la Culture et de la Communication : <http://www.culture.fr/culture/actualites/rapports/ory-lavollee/ory-lavollee.pdf>.

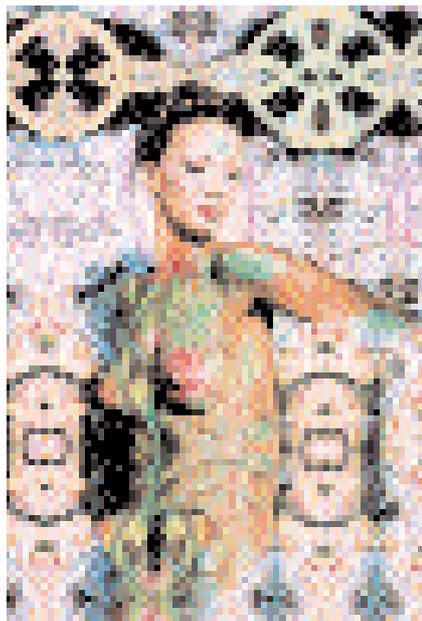
NOMINATIONS



Xavier Merlin © Farida Guerdjou Bréchemier

**XAVIER MERLIN EST NOMMÉ
DIRECTEUR DES AFFAIRES EURO-
PEENNES ET INTERNATIONALES
AU CNC**

Polytechnicien et ingénieur des télécommunications, Xavier Merlin a 29 ans et est depuis avril 2000 conseiller technique chargé des affaires communautaires et multilatérales au cabinet de Catherine Tasca. Il a été auparavant adjoint au chef de projet d'expérimentation de la télévision numérique par satellite (TPS) à TF1, avant de créer aux éditions Ellipses une collection scientifique Method'X qu'il dirige depuis 1996. Au ministère des finances, il a été chargé des études économiques sur le secteur audiovisuel et le commerce électronique à la direction de la prévision (1996-1998) avant de rejoindre la direction des relations économiques extérieures où il a préparé, sur le plan juridique, les positions de négociation à l'OMC (1998-2000).



Festival « Films de femmes » © Karine Saporta

Cinéma**LE FESTIVAL DES FILMS DE
FEMMES****Du 15 au 24 mars, à Créteil**

Pour sa 24^e édition, le festival des films de femmes proposera, à l'heure de la mondialisation, aux Latines du monde entier de nous montrer de quelle manière elles contribuent à inventer et à rêver les destins de leurs peuples. Une programmation découverte autour des réalisatrices espagnoles et portugaises, mais aussi mexicaines, brésiliennes, guatémaltèques, chiliennes ou argentines. Autour de la la compétition internationale qui rassemblera plus de 50 films, le festival laissera aussi une carte blanche à Nathalie Baye qui nous livrera ainsi son autoportrait.

Maison des arts, place Salvador Allende, 94000 Créteil, site : www.filmsdefemmes.com

Photographie**HANS-PETER FELDMANN : UNE
EXPOSITION D'ART****Jusqu'au 13 mai, au Centre
national de la photographie**

Hans Peter Feldmann utilise toutes sortes de documents, associant ses propres photographies à des photographies collectées - reproductions trouvées dans des magazines, livres ou albums de



Hans-Peter Feldmann. « Une exposition d'art » © Centre national de la photographie.

famille, cartes postales, photos d'identité, collages, fac-similés. Il rassemble aussi des objets familiers et banals, des articles de consommation courante dont il fait des documents de collection, présentant ainsi des séries qui lui permettent de s'éloigner du concept d'œuvre d'art, unique et singulière. Sous un titre gentiment ironique, le travail de Hans-Peter Feldmann se caractérise, dans cette « Exposition d'art », par la simplicité et la modestie des moyens utilisés. L'artiste ne prétend pas « faire de l'art » ; son intervention se limite à marquer des images ou des objets, à les assembler, à en changer le contexte, parfois à les colorier. L'usage que nous faisons des photographies au quotidien, les rêves et les désirs que nous projetons sur les choses, sont pour lui une véritable source d'inspiration. Cette exposition pourrait constituer un ensemble de courts « récits » construits par chacun de nous au cours d'une journée ordinaire. Elle présente aussi, sous la forme d'un inventaire d'images et d'objets s'offrant comme une critique pleine d'humour de l'activité artistique, un travail conceptuel sur le temps et sur la mémoire.

Exposition coproduite avec la Fundació Antoni Tàpies à Barcelone, le Ludwig Museum de Cologne et le Fotomuseum

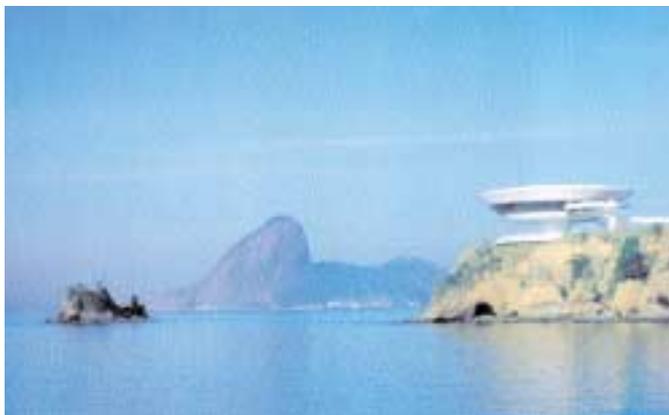
de Winterthur.

CNP, Hôtel Salomon de Rothschild, 11, rue Berryer, 75008 Paris, site : www.cnp-photographie.com

Théâtre**FESTIVAL SCÈNES ÉTRANGÈRES
ORGANISÉ PAR LA ROSE DES
VENTS, SCÈNE NATIONALE DE
VILLENEUVE D'ASCQ****Du 12 au 30 mars**

Désormais appréciée comme le lieu permanent où s'affichent les productions novatrices de l'Europe et d'ailleurs, La rose des vents a mis sur pied la deuxième édition de Scènes étrangères du 12 au 30 mars 2002. Dans la mise en perspective de Lille 2004 capitale de l'Europe, Didier Thibaut souhaite ancrer ce festival sur la métropole, en faire un rendez-vous annuel repérable par le public et les professionnels. Se côtoieront cette année, Ivan Stanev metteur en scène associé à la Sophiensaele de Berlin, Oskaras Kursunovas metteur en scène émergent de la scène lituanienne, le polonais Krystian Lupa, Laszlo Hudi metteur en scène indépendant hongrois.

La rose des vents
Bld Van Gogh à Villeneuve d'Ascq (59)
Tél : 03 20 61 96 96



Oscar Niemeyer, musée de Niterói, Brésil © Michel Moch

Exposition

L'ARCHITECTE OSCAR NIEMEYER, AU JEU DE PAUME Jusqu'au 31 mars

C'est à une des figures emblématiques de l'architecture d'aujourd'hui que la Galerie de Jeu de paume consacre une rétrospective. Depuis le milieu des années 30, Oscar Niemeyer nous fait découvrir, du Brésil à la France, ses nombreuses réalisations : de Brasilia, qu'il conçoit comme une cité futuriste (1957-1965), aux sièges du parti communiste à Paris (1965) et des éditions Mondadori à Milan (1968) ou encore de la maison de la culture du Havre (1972). Marquée par l'abandon de la contrainte de l'angle droit, son travail sur le béton armé s'inspire de la topographie du pays et des lignes du corps féminin.

« L'architecture, explique-t-il, est faite de songe et de fantaisie, de courbes généreuses et de grands espaces libres ».

Exposition organisée par la Galerie nationale du Jeu de Paume en collaboration avec l'association « BrasilConnects » en partenariat avec la direction de l'architecture et du patrimoine avec le soutien d'Air France et Dauphin.

Contact Tél. : 01 47 03 12 50 et fax : 01 47 03 12 51

Législation

LE RÉGIME D'INDEMNISATION DES INTERMITTENTS DU SPEC- TACLE EST PROROGÉ

Le Parlement a définitivement adopté, le 21 février dernier, la proposition de loi qui proroge sans date-butoir, le régime spécifique d'assurance-chômage des intermittents du spectacle jusqu'à leur aménagement par les partenaires sociaux dans le cadre de la nouvelle convention UNEDIC du 1^{er} janvier 2001. Le Sénat, quant à lui, s'était proposé en faveur de la date-butoir du 30 juin 2002. Catherine Tasca a affirmé « qu'il ne convient en aucune manière de se substituer aux partenaires sociaux, mais simplement d'en finir avec l'instabilité juridique et d'assurer le temps nécessaire à une négociation sereine qui devra faire évoluer le contenu des annexes VIII et X ».

Décentralisation

CATHERINE TASCA SIGNE UN PRO- TOCOLE DE DÉCENTRALISATION CULTURELLE A LILLE

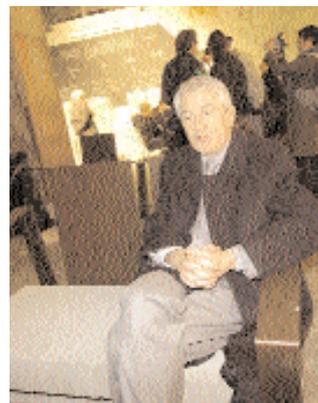
Catherine Tasca et Daniel Percheron, président du conseil régional Nord-Pas-de-Calais ont signé, le 18 février à Lille, un protocole de décentralisation qui permettra à la région de développer les enseignements artistiques. « Ce protocole devra servir d'exemple, a déclaré Catherine Tasca. C'est la deuxième étape de la décentralisation culturelle. » En effet, c'est la première fois qu'un protocole de décentralisation porte sur ce thème, après que le ministère en eut déjà signé avec six autres régions (Aquitaine, Lorraine, PACA, Isère, Seine-Saint-Denis et Lozère) mais sur le thème du patrimoine.

Les enseignements artistiques en vedette

Ce protocole, qui sera financé par l'Etat et par la région à hauteur de 2,28 millions d'euros chacun, veut définir les responsabilités de chacune des collectivités territoriales dans les domaines des enseignements de la musique, de la danse, du théâtre d'une part, et des arts plastiques d'autre part. Cette nouvelle forme de partenariat devra, à l'issue des trois années d'expérimentation, conduire à l'harmonisation des cursus pédagogiques, à la mise en réseau des établissements ou encore au soutien de projets artistiques. Autre objectif que devra permettre la signature du protocole : la création d'une école d'art dans le Pas-de-Calais.

Succès

LES RENCONTRES SUR LES « NOUVEAUX TERRITOIRES DE L'ART »



Michel Duffour lors des rencontres sur les « nouveaux territoires de l'art » © Laurent Chappuis.

« Pour la première fois, le mouvement culturel que vous incarnez est appréhendé à l'échelle internationale » a déclaré Michel Duffour en ouvrant le 14 février dernier à Marseille, la rencontre internationale sur les « Nouveaux territoires de l'art » qui a rencontré un grand succès. Artistes, producteurs, animateurs, artistes, ils ont été près de 1 500 représentants 35 pays à répondre à l'invitation et à venir témoigner et débattre de l'émergence de ces nouveaux lieux, friches, squats, etc, dans leurs pays d'origine. Ces trois jours de discussions font suite à un rapport sur les expériences artistiques, culturelles et sociales conduites dans les friches, les squats et les fabriques que Michel Duffour avait commandé à Fabrice Lextrait quinze mois plus tôt (*Une nouvelle époque de l'action culturelle*, La Documentation française, 2001).

Une mission interministérielle pour les friches

Répondant aux préconisations du rapport de Fabrice Lextrait, la création d'une mission chargée d'apporter conseil, expertise et appui technique aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'Etat et aux opérateurs culturels, sur les espaces et projets artistiques qui se développent en dehors des champs institutionnels, a été annoncée le 15 février. Placée auprès de l'Institut des villes, cette mission sera présidée par Jean Digne.

Un numéro spécial de la *Lettre d'information* sera publié pour rendre compte du colloque.

CLAUDE STRATZ

« LA MEILLEURE MANIÈRE DE FORMER UN ACTEUR LIBRE »

Claude Stratz a été nommé directeur du Conservatoire national supérieur d'art dramatique en septembre 2001. Il veut entreprendre, à sa manière, franche et à l'écoute des élèves et des professeurs, de réformer en douceur le fonctionnement du Conservatoire.

Lettre d'information : Vous avez pris la direction du Conservatoire en septembre 2001 : après une période observatoire, quels sont les chantiers prioritaires qui vous ont paru se dégager ?

Claude Stratz : Ma première surprise quand je suis arrivé, a été de constater que dans une école aussi prestigieuse, très peu d'heures d'enseignement étaient consacrées à l'interprétation. Au Conservatoire, les classes d'interprétation sont dirigées par des metteurs en scène et des comédiens en exercice qui dispensent leur enseignement tout au long de l'année. Or, pour des raisons faciles à comprendre, un professionnel en activité ne peut enseigner que le matin (trois matins par semaine : ce qui fait 9 heures hebdomadaires). L'enseignement par ateliers par contre est limité dans le temps. On demande à un professionnel de se libérer deux à trois mois pendant lesquels il fait travailler les élèves comme on répète une pièce de théâtre, c'est-à-dire six à huit heures par jour (ce qui fait 30 à 40 heures hebdomadaires). C'est la pratique dans toutes les écoles modernes. Depuis quelques années, la classe d'interprétation a été remplacée, en troisième année, par des ateliers. C'était

le début d'une réforme essentielle que je souhaite prolonger en proposant des ateliers pour les élèves des deux premières années. Si l'enseignement par ateliers est plutôt collectif, l'enseignement par classes est plutôt individuel. Les deux pratiques sont donc complémentaires et il me paraît intéressant, non pas de substituer l'une à l'autre, mais de les mélanger.

L.I. : Comment organiserez-vous les « Journées de Juin », rendez-vous symbolique très attendu par les professionnels ?

C.S. : Nous y présenterons de nouveau les élèves de troisième année mais plus ceux de première. Il me semble en effet utopique de demander à l'ensemble des professionnels de venir voir quatre spectacles au Conservatoire pour repérer les jeunes comédiens de la promotion sortante. Les élèves de troisième année auront donc deux ateliers-spectacles et un troisième atelier qui les préparera aux « Journées de Juin » où il présenteront des scènes, ce qui permettra aux professionnels de voir en un jour tous les élèves en fin de formation.

L.I. : Souhaitez-vous continuer à collaborer avec de grandes écoles ?

C.S. : Nous continuerons à développer des liens avec la FEMIS, car cela permet de favoriser la rencontre entre de jeunes réalisateurs et de jeunes comédiens. En ce qui concerne la collaboration avec les élèves décorateurs des « Arts Déco » (ENSAD), c'est aux maîtres qui dirigent les ateliers de choisir de collaborer



Claude Stratz © Brigitte Enguerand

ou non avec de jeunes scénographes. On ne peut pas imposer systématiquement cette collaboration car la rencontre entre un metteur en scène et un décorateur est une chose secrète, mystérieuse qu'on ne peut pas forcer.

L.I. : Allez-vous continuer d'accueillir des stagiaires étrangers ?

C.S. : Certainement, mais il ne faut pas qu'ils aient le même statut que les élèves de l'école qui sont entrés par concours. Ces étudiants de grandes écoles étrangères sont acceptés pour un an ; ils peuvent nous apporter beaucoup et font rayonner le Conservatoire à l'étranger.

L.I. : Envisagez-vous des échanges avec ces écoles étrangères pour des spectacles ou des tournées ?

C.S. : Ce que je souhaiterais surtout c'est d'inviter certains professeurs des grandes écoles étrangères au Conservatoire. Cela permettrait de ne pas s'en-

fermer dans sa propre tradition, de rester une école « phare », de s'ouvrir aux différents courants de l'enseignement du théâtre. « L'Unité nomade de formation à la mise en scène » créée par Josyane Horville propose aux jeunes metteurs en scène de faire, entre autres, un stage auprès d'un maître étranger. Cette Unité est aujourd'hui rattachée au Conservatoire, ce qui nous devrait nous aider à renforcer les liens avec ces écoles.

L.I. : Quel type de pédagogie favoriserez-vous ?

C.S. : Il existe deux types d'écoles : celles qui défendent une seule esthétique et celles qui initient à différentes pratiques théâtrales. Le Conservatoire appartient aux secondes : c'est la meilleure manière de former un acteur libre.